

# DELIBERATION

## Séance ORDINAIRE du

VENDREDI 30 JUIN 2017

---

L'an **DEUX MIL DIX SEPT**, le **VENDREDI TRENTE JUIN**, à **dix-huit heures trente minutes**, -----  
le **Conseil Municipal** de la **commune de COCUMONT**, dûment convoqué, s'est réuni, en **séance**  
**ORDINAIRE**, en la salle de la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur **ARMAND Jean-Luc**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : ---- **20 juin 2017** -----

**Présents** : **LABAT Christian. CONSTANS J. Alain. DE LUCA Lisette. Adjoint(e)s.**  
**DUPONT Gérard. LAGAÚZÈRE Jean-Pierre. CASTAGNET Denise. GARBAY Jean-Bernard.**

**Absent (e)(s)** : **LAFITTE Chantal. RAYMOND Claudette. LAFFITEAU Jean-Paul.**  
**CHAMPIRE Maherzia. CELESTIN Virginie. LAGORCE Laure. BERTHET Julien**

**Pouvoir(s)** :

<b>LAFITTE Chantal</b>	avait donné pouvoir à	<b>DE LUCA Lisette.</b>
<b>LAFFITEAU Jean-Paul</b>	avait donné pouvoir à	<b>LABAT Christian.</b>
<b>RAYMOND Claudette</b>	avait donné pouvoir à	<b>CONSTANS J. Alain</b>

**Secrétaire de séance** : **DE LUCA Lisette.**

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15 – absents : 7 = 8 présents + 3 pouvoirs = 11 votants

---

## **01 – ELECTIONS SENATORIALES du 24 SEPTEMBRE 2017 :**

Dans le cadre de la désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs, il est procédé à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret.

## **02 – V.G.A. – Participation au volet propriétaires occupants du P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) Habitat :**

Depuis octobre 2015, Val de Garonne Agglomération et les collectivités du Pays Val de Garonne – Guyenne- Gascogne ont initié en collaboration avec l'ANAH, une opération d'aide à l'amélioration de l'Habitat : le « PIG Habitat » du Val de Garonne – Guyenne- Gascogne (2015-2018).

Ce dispositif propose, sous conditions, un accompagnement technique, administratif, et financier aux propriétaires envisageant la rénovation de logements dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANAH.

Initialement réservé aux propriétaires bailleurs, le « PIG Habitat » a été étendu aux propriétaires occupants le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un objectif annuel de 100 logements de propriétaires occupants réhabilités à l'échelle du Pays – dont environ 68 sur VGA – a été défini. Les travaux ciblés porteront sur la précarité énergétique, l'adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap, et le traitement des situations d'habitat indigne via des travaux lourds.

En complément des subventions de l'ANAH (allant de 35% à 50%) du coût HT des travaux selon leur nature et le niveau de ressources des propriétaires), une aide aux travaux a été mise en place par les 4 EPCI du Pays sous forme de prime :

- Une prime de 2 000 € par logement pour les « travaux lourds » liés à l'habitat indigne.
- Une prime de 1 000 € par logement pour les autres natures de travaux.

Le montant de la prime sera abaissé à 500€, pour tout projet dont le montant de travaux HT est inférieur à 5 000 €.

Au regard du contexte budgétaire de l'Agglomération, et compte tenu des répercussions de ce dispositif sur les communes du territoire, le bureau communautaire du 27 avril 2017 a décidé de solliciter les communes de l'Agglomération afin qu'elles participent au financement de ce dispositif sur le volet propriétaires occupants. Il est proposé qu'elles se substituent à 50% de la prime communautaire, dans la limite des plafonds de primes définis.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide à 10 voix contre et une abstention de ne pas entrer dans ce dispositif.

### **3 – TRAVAUX :**

- **Attribution du marché de démolition « Demenkow » :**

#### **► DELIBERATION 2017.06.30.N034**

#### **OBJET : Projet d'aménagement urbain et public – Rue du Grapput – Immeuble Demenkow**

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en MAI 2017, une consultation d'entreprise a été lancée pour des travaux de gros oeuvre et de charpente dans le cadre du projet :

**« Projet d'aménagement urbain et public – Rue du Grapput – Immeuble Demenkow ».**

Il indique que le marché a été alloté en 2 lots :

- Lot n°1 : Gros oeuvre / Démolition / enduits.
- Lot n°2 : Démolitions toitures / charpente / couverture / zinguerie.

Que **QUATRE entreprises** ont fait une proposition pour le Lot n°1, à savoir :

- **JM Constructions – 47300 PUJOLS**
- **SARL COLPIN – 47430 LE MAS D'AGENAIS**
- **BATIPRO'47 – 47320 LAFITTE SUR LOT**
- **SOCIETE AUXILIAIRE DE CONSTRUCTION – 47180 SAINTE BAZEILLE**

et une **SEULE** entreprise a fait une proposition pour le Lot n°2, à savoir :

- **BATIPRO'47 – 47320 LAFITTE SUR LOT**

que les plis ont été ouverts et il rend compte du rapport d'analyse dressé.

Le MAIRE demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Le CONSEIL MUNICIPAL ouï cet exposé,  
Et, après en avoir délibéré :**

**VALIDE CHOISIT** le choix de la commission d'Appel d'Offre,  
la société BATIPRO'47 – 47320 LAFITTE SUR LOT pour effectuer les missions des DEUX lots,  
**ACCEPTTE** la proposition faite par l'entreprise pour un montant de :  
**LOT n°1 : 36 761,96 € HT,**  
**LOT n°2 : 6 610,20 € HT**  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**04 – FINANCES :**

► ***DELIBERATION 2017.06.30.N033***

**OBJET :** **DECISION MODIFICATIVE des CREDITS BUDGETAIRES  
DM 2017- N°02- BUDGET PRIMITIF – EXERCICE : 2017**

Monsieur le MAIRE rappelle qu'au **BUDGET PRIMITIF 2017**, concernant **l'opération 61 – Travaux de voirie et de réseaux (rue du Petit Verdoy)**, l'intégralité des crédits a été affectée à **l'article 2315 \_ montant : 1 900 €** représentant les honoraires du géomètre.

Il indique que la facture du géomètre présente un montant légèrement supérieur aux prévisions budgétaires de **94 €**.  
Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux modifications des crédits nécessaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,  
Et, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** **de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le BUDGET de l'exercice 2017 :**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES	- 94 €
023	023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	94 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>0 €</b>
FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Chapitre	Compte		Montant
		<b>Total Recettes</b>	<b>0 €</b>
INVESTISSEMENT		DEPENSES	
Chapitre	Compte	Nature	Montant
23	2315 op. 61	TRAVAUX sur BATIMENTS COMMUNAUX	94 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>94 €</b>
INVESTISSEMENT		RECETTES	
Chapitre	Compte	Nature	Montant
021	021	VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	94 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>94 €</b>

► ***DELIBERATION 2017.06.30.N035***

**OBJET :** **Financement des projets d'investissements de la commune**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2017 de la commune, il a été inscrit l'emprunt de 179 000 €.

Les projets ayant été lancés, il convient aujourd'hui de consulter les organismes bancaires afin d'avoir des offres sur un emprunt de ce montant.

Cependant, l'ouverture d'une ligne de Trésorerie permettrait d'ajuster au mieux la trésorerie de la commune en cours d'exercice et ainsi contracter un emprunt sur les stricts besoins de la commune.

Il propose de faire faire une étude pour une ligne de trésorerie et pour un emprunt afin que le Conseil ait les éléments nécessaires pour choisir.

**Le CONSEIL MUNICIPAL ouï cet exposé,  
Et, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation auprès des différents organismes bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie pour 2017 et 2018 et un emprunt.

**PRECISE** que la consultation sera lancée pour une ligne de trésorerie d'un montant de 180 000 €. Que la consultation concernant l'emprunt sera faite pour le même montant.

**05 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Le secours populaire français sollicite une aide exceptionnelle pour l'acquisition d'un camion réfrigéré.  
▶ ***DELIBERATION 2017.06.30.N031***

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Monsieur le Maire explique que le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS- Comité de Marmande a fait une demande de subvention exceptionnelle permettant l'acquisition d'un camion réfrigéré servant au transport des denrées alimentaires transportées régulièrement.

Le Maire demande l'avis du conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € en faveur du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS- Comité de Marmande.

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au **BUDGET PRIMITIF 2017** – article : **6574** – SUBVENTIONS (divers).

- Train touristique de Val de Garonne Gascogne : une association milite pour la conservation de la voie ferrée de Marmande à Casteljaloux. Un courrier de leur part est parti dans toutes les communes du territoire. Lecture en est faite par Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire fait état d'une demande d'installation d'une boutique itinérante sur la commune. La personne se déplacerait à vélo et viendrait sur la commune 1 fois par semaine. L'ensemble du conseil municipal est favorable.
- Service Civique : Une candidature est parvenue à la mairie. Il s'agit d'un jeune homme de Birac sur Trec. Monsieur le Maire doit recevoir cette personne.
- Monsieur le Maire présente les devis estimatifs de travaux pour l'accessibilité de local jeune et l'aménagement de la route de Lavallée :
  - Local jeunes : 5 600 € HT , soit 6 720 € TTC
  - Route de Lavallée : pontage le long de la RD3 = 9 000 €TTC + eau potable 3 275 €TTC. Dans le cadre de la PVR, la commune récupérerait 5 000 €.
- Ouverture de sentiers de randonnées : Monsieur le Maire explique qu'une demande va partir de la Mairie pour le Comité Départemental du tourisme pour l'ouverture de sentiers de randonnées supplémentaires.
- Bornes électriques près de l'église (borne de recharge pour les véhicules électriques). Un arrêté va être pris afin de réserver le stationnement aux véhicules électriques sur ces emplacements en dehors des jours d'obsèques.

- Raccordement du garage de Monsieur Saumon dans le cadre du PCS. Ce dernier ne souhaite plus que les fils soient apparents. Le projet est abandonné.
- Problèmes des pigeons sur la commune. Une solution est recherchée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.  
**Le MAIRE,**  
**ARMAND Jean-Luc**

**Les Membres du Conseil Municipal présents à la séance,**

<b>LABAT</b> Christian	<b>CONSTANS</b> J. Alain	<b>DE LUCA</b> Lisette	<b>LAFITTE</b> Chantal
			<b><u>ABSENTE</u></b>
<b>RAYMOND</b> Claudette	<b>DUPONT</b> Gérard	<b>LAFFITEAU</b> Jean-Paul	<b>CHAMPIRÉ</b> Maherzia
<b><u>ABSENTE</u></b>		<b><u>ABSENT</u></b>	<b><u>ABSENTE</u></b>
<b>CASTAGNET</b> Denise	<b>CELESTIN</b> Virginie	<b>GARBAY</b> Jean-Bernard	<b>LAGORCE</b> Laure
	<b><u>ABSENTE</u></b>		<b><u>ABSENTE</u></b>
			<b>BERTHET</b> Julien
			<b><u>ABSENT</u></b>